



Routes, assainissement et développement



La vision de la SAFER P.5

Waraa

— LES VAINQUEURS —

HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INFORMATIONS ET D'ANALYSES N° 0565 du 18 Juin 2026 - Prix : 250 F CFA

Réglementation douanière
L'OTR interdit toute modification des manifestes hors délais P.3



Transport aérien P.2

Faure Gnassingbé défend un ciel africain sans frontières

Le réseau qui fait la fierté du Togo
La Fibre

Meilleure performance réseau mobile 2025
Meilleure performance réseau fixe 2025
Téléchargez la YasApp
Yas

L'actualité continue sur le www.waraa.tg

Transport aérien

Faure Gnassingbé défend un ciel africain sans frontières

Voyager entre deux pays africains demeure souvent plus complexe, plus long et plus coûteux que de rejoindre l'Europe ou l'Asie. Une réalité paradoxale que les acteurs du transport et de l'intégration régionale dénoncent depuis des années. Réunis à Lomé à l'occasion de la première Convention et Exposition africaines du transport aérien, décideurs politiques et professionnels du secteur multiplient les initiatives pour faire tomber les barrières qui freinent encore la mobilité sur le continent.

Au cœur des discussions figurent deux enjeux majeurs : l'ouverture des visas et la facilitation du transport aérien. Deux leviers jugés indispensables à la réussite de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et à l'essor de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), dont l'efficacité repose en grande partie sur la libre circulation des personnes, des biens et des investissements.

Un secteur aérien confronté à de nombreux obstacles
Malgré les ambi-



tions affichées, le transport aérien africain continue de faire face à des contraintes structurelles importantes. Les compagnies aériennes dénoncent notamment le poids des taxes aéroportuaires, des coûts d'exploitation élevés, l'absence d'un cadre réglementaire harmonisé ainsi que les restrictions migratoires encore en vigueur dans plusieurs pays.

La coexistence d'États signataires et non signataires des accords régionaux complique également les liaisons aériennes, obligeant parfois les transporteurs à emprunter des itinéraires plus longs et plus coûteux.

Sur le volet migratoire, les disparités demeurent importantes. Alors que certains pays ont largement ouvert

leurs frontières aux ressortissants africains, d'autres continuent d'imposer des procédures de visa jugées lourdes et contraignantes.

Des réformes pour fluidifier les déplacements

Face à ces défis, plusieurs pistes de solutions sont actuellement à l'étude. Parmi elles figure la création de comités nationaux de facilitation, réunissant les administrations en charge de l'immigration, des douanes, de la sûreté et de l'aviation civile. Leur mission consiste à harmoniser les procédures conformément à l'Annexe 9 de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui définit les normes mondiales en matière

de facilitation du transport aérien.

Les institutions continentales plaident également pour la suppression de certaines taxes sur les billets d'avion, l'allègement des conditions d'obtention du Certificat de transporteur aérien (CTA) afin d'encourager l'émergence de nouveaux opérateurs, ainsi que la digitalisation complète des procédures, de l'achat du billet jusqu'au passage aux frontières.

La suppression progressive des visas pour les ressortissants africains reste également l'un des objectifs majeurs portés par les organisations régionales et continentales.

La CEDEAO passe à l'action

Dans cette dynamique, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a franchi une étape importante avec l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2026, d'une réforme visant à réduire le coût du transport aérien dans l'espace communautaire.

Le dispositif prévoit la suppression de certaines taxes ainsi qu'une réduction de 25 % des redevan-

ces passagers et de sécurité dans l'ensemble des États membres. Un mécanisme régional a également été mis en place pour assurer le suivi de l'application effective de ces mesures.

Le Togo, vitrine de l'ouverture africaine

Le Togo apparaît aujourd'hui comme l'un des acteurs les plus engagés dans cette dynamique d'intégration. Le 18 mai 2026, les autorités togolaises ont annoncé la suppression du visa d'entrée pour tous les ressortissants africains détenteurs d'un passeport valide souhaitant séjourner jusqu'à trente jours sur le territoire. Une simple déclaration de voyage en ligne, effectuée au moins 24 heures avant l'arrivée, est désormais requise.

Cette décision, renforcée par un décret adopté en Conseil des ministres le 26 mai 2026, marque une avancée significative alors que, selon les données de la Banque africaine de développement, seuls 28,2% des déplacements intra-africains étaient exempts de visa à la fin

Suite à la p 5

WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRETAIRE DE REDACTION
Pamphile S. NUMENYA

REDACTION
Ezi Akoma
Razak
Tchaa
Jack Nukunu

INFOGRAPHISTE
Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE
YANIDEL GROUPE

Tirage : 3.000 Exemplaires
Récepissé N° 0471/29/05/13/HAAC

Annonces et pubs
appelez le 90-02-52-45

Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques

Numéros Utiles

| | |
|-------------------------------------|--------------------|
| CHU Tokoin : | 22-21-25-01 |
| CHU Campus : | 22-25-77-68 |
| | 22-25-47-39 |
| | 22-25-78-08 |
| Commissariat Central : | 22-21-28-71 |
| Sûreté Nationale : | 22-22-21-21 |
| Pompiers : | 118 ou 22-21-67-06 |
| Gendarmerie (Secours et assistance) | 172 ou 22-22-21-39 |
| Police secours | 117 |

Lomé presse sa mise en oeuvre

Le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, Champion du Marché unique du transport aérien africain (MUTAA), a ouvert lundi dernier à Lomé la première Convention et Exposition africaines du transport aérien 2026. La rencontre a réuni plusieurs dirigeants et acteurs du secteur aérien africain, dont le Président rwandais Paul Kagame et l'ancien Président nigérian Olusegun Obasanjo.

Dans son intervention, le Président du Conseil a appelé à accélérer la mise en oeuvre du MUTAA afin de faire du ciel africain un espace plus ouvert, compétitif et favorable au développement. Il a d'abord insisté sur la nécessité de passer des engagements politiques aux actions concrètes. « Le Marché unique du transport aérien africain doit entrer dans une phase plus concrète. Il faut aligner les accords de services aériens, faciliter l'ouverture effective

des routes, mieux utiliser les droits de trafic et développer des corridors prioritaires. », a-t-il indiqué.

Abordant la compétitivité du secteur, il a souligné qu' : « Une aviation africaine compétitive doit reposer sur un écosystème robuste. Elle suppose des aéroports modernes, des compagnies solides, des capacités de maintenance, des services d'assistance au sol efficaces, des systèmes numériques fiables et des cadres réglementaires clairs. » Le Président du Conseil a également mis en avant le rôle du transport aérien dans la transformation économique du continent. Pour lui, l'aviation est aussi une infrastructure économique. Elle peut soutenir l'agriculture, l'industrie, la santé, le commerce numérique, les exportations à forte valeur ajoutée et les chaînes de valeur régionales. Le fret aérien doit donc occuper une place plus importante dans nos stratégies logistiques. Plaidant pour



une plus grande souveraineté africaine dans le domaine, il a affirmé qu' : « Un ciel africain unique n'est pas seulement un projet d'aviation. C'est un projet d'intégration, de développement et de souveraineté. »

Faure Gnassingbé a également rappelé l'engagement du Togo en faveur de cette vision continentale. « Pour le Togo, accueillir cette Convention n'est pas seulement un honneur. C'est un engagement. (...) Cette ambition n'a de sens que si elle con-

tribue à une ambition plus large : celle d'une Afrique qui se relie davantage à elle-même pour mieux se transformer. », a-t-il fait savoir.

Les orientations de Faure Gnassingbé ont reçu le soutien de plusieurs personnalités présentes. Le Président Paul Kagame a notamment déclaré : « Je continue de penser que nous devons aller au-delà des discussions sur ce qui devrait être fait et nous concentrer davantage sur ce qui doit réellement être accompli. (...) Aucun pays ne peut réussir seul

ni prospérer dans la fragmentation. »

La connectivité aérienne ouvre d'immenses opportunités pour nos populations. »

De son côté, Olusegun Obasanjo a salué les progrès enregistrés sous le leadership du Président togolais : « Je tiens à féliciter le Champion de la politique du ciel ouvert en Afrique, Faure Essozimna Gnassingbé, pour les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de cette vision. (...) Avec l'appui de toutes les institutions concernées, nous devons accélérer le mouvement. »

En reconnaissance de son engagement pour l'intégration aérienne du continent, Faure Essozimna Gnassingbé a reçu une distinction spéciale au cours de cette rencontre qui se poursuit jusqu'au 19 juin avec des discussions sur le MUTAA, le fret aérien, les investissements, l'innovation et la mobilité intra-africaine.

WARAA

Réglementation douanière

L'OTR interdit toute modification des manifestes hors délais

L'Office Togolais des Recettes (OTR) durcit l'application de la réglementation douanière en matière de gestion des manifestes de cargaison. À travers une note officielle signée par le Commissaire des Douanes et Droits Indirects, Téli Konzi, l'administration douanière rappelle l'interdiction formelle de toute modification des manifestes après les délais légaux prévus



par les textes en vigueur.

Cette décision intervient à la suite du constat d'une multiplication des demandes

de correction ou de modification introduites par certains opérateurs économiques, notamment des déclarants en douane

et des consignataires, bien après l'expiration des délais réglementaires.

Selon l'OTR, ces pratiques compromettent la fiabilité des opérations de contrôle et portent atteinte à la transparence des échanges commerciaux. L'administration rappelle que le manifeste constitue un document juridique engageant la responsabilité de son émetteur.

S'appuyant sur

l'article 357, alinéa 7 du Code des douanes national, l'OTR souligne que « toute erreur ou omission constatée dans les manifestes constitue une infraction douanière caractérisée ». Les modifications tardives ne sont donc pas considérées comme de simples ajustements administratifs, mais comme des manquements à la législation douanière.

La mesure con-

«Mia Dzrado»

L'exercice de simulation multirisques testé dans le Bas-Mono

La préfecture du Bas-Mono au Togo a lancé hier, 15 juin 2026, l'exercice de simulation multirisques « Mia Dzrado » (« Soyons prêts »), destiné à évaluer la capacité de réaction des autorités, des services de secours et des communautés face à une catastrophe majeure. Placée sous l'autorité du préfet d'Afagnan, cette opération grandeur nature repose sur un scénario simulant une crue soudaine du fleuve Mono provoquant l'inondation des localités d'Afomonou, d'Agoméglouzou et de Togbodji.

Selon le scénario élaboré par les organisateurs, près de 1 000 victimes fictives sont recensées, tandis qu'une trentaine de cas de diarrhée sont simulés afin de tester le dispositif de surveillance sanitaire et la gestion des risques



épidémiques. L'exercice mobilise les services de santé, les forces de défense et de sécurité, la Croix-Rouge togolaise, les communes de Bas-Mono 1 et Bas-Mono 2

ainsi que les structures chargées de la gestion des catastrophes. Les différents acteurs sont appelés à coordonner leurs interventions, depuis l'alerte jusqu'à la

prise en charge des sinistrés.

Sur le terrain, les équipes procèdent notamment à l'identification des personnes vulnérables, à l'évaluation des besoins humanitaires et à la mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde. Des difficultés liées à l'hébergement des sinistrés ont égale-

ment été intégrées au scénario afin de tester les capacités d'anticipation et de gestion des acteurs. Les autorités entendent ainsi identifier les forces et les insuffi-

sances du dispositif actuel de réponse aux catastrophes. Des points de situation réguliers, des évaluations conjointes et des actions de sensibilisation des populations figurent parmi les activités prévues au cours de cet exercice.

Prévu pour se dérouler sur 48 heures, « Mia Dzrado » mobilise plus de 300 participants. Les enseignements qui en découleront contribueront à l'amélioration du plan ORSEC préfectoral du Bas-Mono et au renforcement de la résilience des communautés face aux risques d'inondation. Il faut rappeler que l'exercice avait déjà démarré le 8 juin dernier avant son lancement officiel cette semaine. Elle va se poursuivre jusqu'au 18 juin.

Michel Tchadja

Foire Akato

L'édition 5 commence le 31 juillet prochain

L'aire de jeux du Lycée de Ségbé à Lomé va vibrer au rythme de la 5^e édition de la foire Akato du 31 juillet au 16 août 2026. Les 18 jours d'activités foraines sont axés sur le thème : « L'intégration de l'IA et du numérique : un levier de compétitivité pour les PME et l'industrie créative. ».

Pour Salanik Services Groupe, structure organisatrice, cette 5^e édition est qualifiée de « foire de la renaissance ». En effet, après les 4 premières éditions mar-



quées par certaines difficultés et des ratés, cette nouvelle édition se positionne avec une certaine maturité. « Nous voulons faire en sorte que la foire soit dans une bonne perspective. Nous

avons fini avec les bars et restaurants. Nous voulons maintenant former les jeunes. Après cette foire, un jeune doit dire qu'il a pu apprendre quelques chose. », nous a confié Jules Salifou,

promoteur de la foire. Dans ce sens, un programme de 15 ateliers de formation gratuits est prévu sur le site de la foire en partenariat avec les chambres des métiers et la mairie du

Golfe 7. Il y aura également des conférences et des master class sur l'IA, des expositions, sans oublier le côté culturel avec les concerts et diverses activités culturelles.

A entendre le comité d'organisation, les stands d'exposition sont encore disponibles. Les exposants peuvent donc s'inscrire jusqu'au 30 juin. En ce qui concerne les partenariats, ils peuvent être encore négociés jusqu'au 15 juillet 2026

WARAA

Routes, assainissement et développement

La vision de la SAFER

La Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) intensifie ses actions en faveur du développement local à travers le pays. Entre réhabilitation d'infrastructures routières, amélioration de l'assainissement et renforcement de la sécurité routière, l'institution affirme son rôle de moteur du développement durable et de la cohésion territoriale au Togo.

Dans plusieurs communes, notamment à Dèfalé, Aképé et Sotouboua, la SAFER a financé des travaux d'aménagement et de réhabilitation de pistes et de voies de circulation. Ces réalisations facilitent les déplacements des populations, fluidifient le transport des marchandises et contribuent au désenclavement de nombreuses localités.



L'institution a également investi dans la construction de dalots afin de renforcer les ouvrages de franchissement. Ces infrastructures permettent de maintenir l'accès aux zones rurales, particulièrement durant les périodes de fortes pluies, tout en améliorant la résilience du réseau routier face aux effets du changement climatique.

Au-delà du secteur routier, la SAFER s'illus-

tre aussi dans l'assainissement des espaces publics. Des opérations ont été menées dans des sites à forte fréquentation tels que le marché d'Aképé, la gare routière d'Aného et le marché de Sotouboua. L'objectif est d'améliorer les conditions d'hygiène et de réduire les risques sanitaires pour les populations.

Dans la préfecture des Lacs, l'acquisition d'un camion de collecte des déchets vient renfor-

cer les capacités des collectivités locales en matière de gestion des ordures ménagères. Une initiative qui s'inscrit dans la lutte contre l'insalubrité et la modernisation des services publics de proximité.

La sécurité routière figure également parmi les priorités de la SAFER. La réhabilitation des feux tricolores du carrefour Amadoté contribue à une meilleure régulation du trafic et à la réduction des risques d'accidents dans l'un des points stratégiques de

circulation.

Soucieuse de préserver les investissements réalisés dans les infrastructures, l'institution prévoit par ailleurs de renforcer les contrôles des charges à l'essieu des poids lourds. Cette mesure vise à limiter les surcharges, principale cause de détérioration prématurée des routes, et à garantir la durabilité du patrimoine routier national.

À travers ces multiples interventions, la SAFER démontre sa volonté d'accompagner les collectivités territoriales dans leur développement tout en améliorant durablement les conditions de vie des populations. Une vision intégrée qui place la mobilité, la sécurité, l'assainissement et la préservation des infrastructures au cœur de la transformation des territoires togolais.

La Rédaction

Transport aérien

Faure Gnassingbé défend un ciel africain sans frontières

Suite de la p 2 de l'année 2025.

Parallèlement, Lomé consolide sa position de plateforme régionale grâce à l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma et à ses infrastructures modernes. La capitale togolaise ambitionne de devenir un hub aérien panafricain de premier plan.

Cette volonté s'inscrit également dans le cadre du Marché unique du transport aérien africain (MUTAA), dont la mise en œuvre bénéficie de l'implication active du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, désigné par l'Union africaine pour

jouer un rôle moteur dans ce processus.

Lomé, capitale africaine du transport aérien

Depuis le 15 juin 2026, la capitale togolaise accueille la première Convention et Exposition africaines du transport aérien. L'événement réunit responsables politiques, experts et opérateurs du secteur autour d'un objectif commun : accélérer la libéralisation du ciel africain et renforcer la connectivité du continent.

Lors de la deuxième journée des travaux, un panel consacré à la mobilité fluide et à la

facilitation du transport aérien a permis d'identifier plusieurs actions concrètes destinées à simplifier les déplacements des voyageurs et à améliorer les conditions d'exploitation des compagnies.

Au-delà des déclarations d'intention, les participants espèrent désormais voir se multiplier les décisions concrètes. Car pour de nombreux observateurs, la réussite de l'intégration africaine passera inévitablement par un ciel plus ouvert et des frontières plus accessibles aux Africains eux-mêmes.

La Rédaction

Réglementation douanière

L'OTR interdit toute modification des manifestes hors délais

Suite de la p 3 cerne l'ensemble des intervenants de la chaîne logistique, notamment les commissionnaires en douane agréés, les consignataires ainsi que les agents des douanes. Désormais, aucune modification des écritures dans les manifestes ne sera tolérée après les délais prescrits.

L'administration prévient également que toute personne impliquée dans une modification irrégulière, qu'il s'agisse d'un opérateur privé

ou d'un agent public, s'expose à des sanctions disciplinaires et à des poursuites pour complicité de fraude.

À travers ce rapport à l'ordre, l'OTR invite les opérateurs économiques à renforcer leur vigilance lors de la saisie des informations, à respecter strictement les délais réglementaires et à promouvoir un civisme fiscal conforme aux exigences de la législation douanière togolaise.



Soyez **vigilants**, ne vous faites pas avoir !

Pour toute vente aux enchères,
l'OTR ne vous demandera **jamais**



- de vous inscrire via WhatsApp,
- de payer des frais via mobile money (Mixx ou Moov money)

**8201**POUR TOUTES
INFORMATIONS

Office Togolais des Recettes - OTR

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



SAFER

Citoyens togolais,

Conducteurs de poids lourds,

Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous avons le devoir de protéger.

Les camions en surcharge détruisent précocement les routes.

Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.

Message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)